DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET: Projet de Rénovation Urbaine de "Kallisté": 1ère répartition de crédits pour 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer dans le cadre du projet de renouvellement urbain de « Notre Dame Limite-Parc Kallisté » à Marseille (15 ème arrondissement), au titre de 2016 et conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement de 23 322 € à Marseille Rénovation Urbaine pour la mise en œuvre des actions de communication et de concertation, sur une dépense subventionnable plafonnée à 179 400 €TTC.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2011-10239S dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité M. VERANI s'abstient

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée